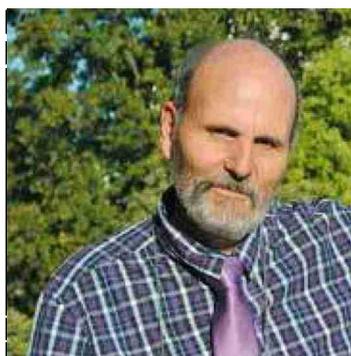


# Cannabis – Le tapage médiatique

Depuis près d'un an, des magasins de chanvre voient le jour dans certaines villes de Suisse et vendent du cannabis ainsi que des produits dérivés du chanvre avec une faible teneur en THC. Mais le chanvre présentant une forte teneur en THC (plus d'un pour cent) est aussi régulièrement mentionné dans des rapports sur des patients souffrant d'un cancer, de douleurs chroniques ou de maladies neurologiques. En toute légalité.



«Le tapage médiatique dont le chanvre légal, à faible teneur en THC, fait l'objet, ne fait qu'exacerber le souhait des patients qui veulent avoir le droit d'utiliser des médicaments à base de cannabis.»

**Rudolf Brenneisen**  
 Chercheur dans le domaine du cannabis

Comment est-ce possible alors que cette plante est généralement considérée comme une drogue et qu'elle jouit par conséquent d'une réputation plutôt mauvaise? Selon Rudolf Brenneisen, chercheur dans le domaine du cannabis, le cannabis serait plus qu'un simple stupéfiant. Ce serait aussi un médicament très puissant. C'est l'une des plantes les plus étudiées au monde, une plante dont on suppose qu'elle pourrait soulager, voire guérir de nombreuses maladies chroniques, inflammatoires et terminales. De simples hypothèses, parce qu'il faut souvent se reposer sur quelques rapports de patients qui ont consommé du chanvre acheté dans la rue.

De fait, on ne sait toujours pas quel principe actif, parmi les quelque 500 contenus dans le chanvre, agit contre quel tableau clinique. Pendant longtemps, les débats sur le cannabis ont surtout porté sur l'effet psychotrope du THC. Au cours de ces dernières années toutefois, on a découvert qu'utilisé à des fins médicales, un autre principe actif pourrait jouer un rôle majeur: le cannabidiol (CBD), qui pour sa part n'a aucun effet psychoactif.

Pourtant, l'utilisation de médicaments à base de cannabis, comme de cannabidiol, est très restrictive en Suisse. Seul un spray buccal contre les spasmes sévères est enregistré auprès de Swissmedic.



Tous les autres produits contenant du THC, pour la plupart préparés par des pharmaciens (on parle à cet égard de préparations magistrales), ne sont accessibles en Suisse qu'avec une autorisation exceptionnelle de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Mais pour les obtenir, les médecins traitants doivent remplir beaucoup de paperasse. Ils ne les proposent donc qu'à contrecœur. Et le tapage médiatique que le chanvre légal à faible teneur en THC a déclenché aggrave encore le problème. «Les patients nous contactent maintenant encore plus souvent et nous demandent pourquoi nous n'irions tout simplement pas de l'avant», explique Rudolf Brenneisen qui préside le groupe de travail suisse pour les cannabinoïdes en médecine.

#### Relancer l'utilisation du cannabis pour ses vertus thérapeutiques sans le légaliser

Il n'en a pas toujours été ainsi. Quand Rudolf Brenneisen était étudiant en pharmacie dans les années 1970, le cannabis était alors utilisé dans les officines pour les préparations contre les cors. Malgré son interdiction dès les années 1950, il est resté dans la pharmacopée suisse jusqu'à ce qu'il finisse par en être supprimé en tant que «médicament inefficace». Malgré tout, Rudolf Brenneisen a toujours cru dans le potentiel du cannabis en tant que principe actif de médicament.

«Nous ne comprenons toujours pas les mécanismes d'action de la plupart des composants du chanvre.»

**Rudolf Brenneisen**  
 Chercheur dans le domaine du cannabis

Son objectif est de relancer le cannabis pour ses vertus thérapeutiques mais pas de le légaliser. Il est convaincu que les modifications de la loi concernant la consommation récréative et l'utilisation médicale doivent être traitées séparément. Il se ré-

fère ainsi à d'autres médicaments, les opiacés par exemple, qui peuvent être utilisés de manière abusive en tant que stupéfiants. C'est toutefois rare dans le cadre d'un contrôle médical et pharmaceutique strict, car les patients veulent surtout soulager leurs symptômes. Certaines études auraient même montré que le risque d'utilisation en tant que stupéfiant était vraiment négligeable.

#### Expérience et données probantes

C'est probablement pourquoi les choses ont un peu évolué ces dernières années: il y a moins d'obstacles à la recherche sur les effets thérapeutiques des principes actifs du cannabis pour certaines maladies. «La question des principes actifs est un problème qu'on rencontre avec la plupart des plantes dont l'utilisation repose souvent sur la médecine empirique», explique Rudolf Brenneisen. Les préparations à base de plantes de la pharmacie complémentaire bénéficient donc d'une procédure d'autorisation simplifiée. L'effet de leur principal principe actif ne doit pas être spécifiquement établi tant que l'association de tous leurs composants est bénéfique face à un tableau clinique donné. Mais ce n'est pas possible avec du cannabis ayant une teneur en THC supérieure à un pour cent car il tombe sous la loi sur les stupéfiants.

«Dans la pharmacie fondée sur des données probantes, en revanche, il faut définir quel principe actif de quel type de cannabis agit contre quelle maladie, et dans quelle proportion», explique Rudolf Brenneisen. Il reste de nombreuses questions auxquelles seule la recherche pourrait répondre. Mais des études cliniques de grande envergure seraient très onéreuses. Certaines ont toutefois été réalisées: aux États-Unis, le cannabidiol a été autorisé comme médicament orphelin pour une étude sur le traitement du syndrome de Dravet, une forme d'épilepsie particulièrement grave chez les enfants.

#### Les personnes concernées criminalisées

«Nous ne cernons toujours pas les mécanismes d'action de la plupart des composants du chanvre à l'exception du THC et du CBD.» Les personnes qui souffrent de maladies chroniques ou terminales ne le comprennent pas et se réfugient de plus en plus dans l'illégalité parce qu'il y a encore beaucoup d'obstacles bureaucratiques pour obtenir des dérogations. Elles recourent alors au joint sur la base des témoignages positifs d'autres personnes concernées, dans le cadre d'une automédication.

Mis à part que ces personnes deviennent des criminelles, Rudolf Brenneisen considère surtout les aspects médicaux et s'interroge sur la qualité du chanvre qu'elles se procurent de sources non contrôlées. Ce chanvre de rue comme il l'appelle contient souvent des polluants tels que des pesticides ainsi que des microorganismes, et leur teneur en principes actifs est inconnue. «Précisément parce qu'on ne peut discuter sous le manteau des effets psychotropes secondaires, le cannabis doit être entre les mains de personnes compétentes», poursuit Rudolf Brenneisen. Et c'est là qu'il voit le côté positif du boom du cannabis: l'OFSP a créé une commission d'experts qui s'occupe au moins de quelques-unes des nombreuses questions en suspens.

**Tina Widmer**



Le chanvre est surtout réputé pour être une drogue addictive et jouit par conséquent d'une mauvaise réputation. De fait, l'aspect euphorisant du THC ne présente aucun intérêt pour la médecine. Les chercheurs s'intéressent surtout au potentiel considérable du cannabidiol qui n'a aucun effet psychotrope.